

et des médicaments à ces infortunés. Sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, s'était également empressé de mettre son bateau à vapeur à la disposition des Filles de la Charité. Tant de marques d'intérêt, il faut l'espérer, auront pour résultat d'arracher à une mort certaine au moins quelques-unes de ces victimes du fanatisme musulman. *Ami de la Religion.*

### OPINION DES PAPIERS FRANÇAIS SUR

LA RETRAITE DE SIR ROBERT PEEL.

L'Angleterre vient de présenter un spectacle sans exemple dans les pays constitutionnels. Un ministre sort de l'appui du souverain, qui a proposé et fait passer les mesures les plus importantes, que l'opinion publique avait d'abord accueillie avec défiance et pour qui elle avait fini par se passionner, est tombé sans causer le moindre étonnement, victime d'une fatalité aperçue de tout le monde et acceptée par lui-même. C'est en effet au milieu des acclamations de la multitude que sir Robert Peel, dans la journée du lundi, est rendu à la Chambre des Communes pour annoncer sa retraite du ministère. Personne n'ignorait le motif qui l'y conduisait, et, sur son passage, à travers les rues encombrées par la foule, il n'a entendu que des cris d'admiration, il n'a reçu que des témoignages de reconnaissance. On eût dit bien plutôt un triomphateur allant rendre grâce à Dieu de quelque éclatant succès, qu'un ministre arrivé à la dernière heure de ses hautes fonctions.

La Chambre elle-même lui a fait un accueil non moins extraordinaire. Pendant qu'il rendait compte des grandes choses faites sous son administration et exposait les motifs qui le décidaient à donner sa démission, la grande majorité des membres l'a plus d'une fois interrompu par des applaudissements. Les protectionnistes, c'est à dire les restes du vieux parti tory, plus inquiets que satisfaits de leur victoire, gardaient seuls un morne silence. L'homme qui fut si longtemps leur chef, et qu'aujourd'hui ils flétrissent des noms d'apostat et de traître, était là, vaincu, mais glorieux. Il se retirait devant une coalition dans laquelle la soif d'une folle vengeance les avait fait entrer; et maintenant que cette vengeance était assouvie, la raison leur disait que le pouvoir ne pouvait sortir de ses mains que pour tomber en d'autres beaucoup moins amies. Ils avaient donc peu à se réjouir de l'issue de cette grande lutte, qui, du reste, était depuis longtemps inévitable, et dont, avec un peu de prudence, ils auraient aisément diminué les périls. L'état de la société anglaise s'était trop profondément modifié pendant les trente dernières années pour que l'ancienne classification des partis pût subsister davantage. Entre les whigs et les tories, les classes moyennes n'avaient pas de place, et elle venaient trop grand pour qu'il fût dorénavant possible de leur en refuser une. C'était à la leur faire, et par conséquent à les empêcher de se la faire, que tendait sir Robert Peel. Il aspirait, par des concessions réciproques, à les réconcilier avec l'aristocratie, et à fonder ainsi, sur une base durable, un grand parti conservateur. Plusieurs de ses anciens amis lui étaient restés fidèles, mais les autres l'accusaient, non sans une apparente vérité, de les avoir indignement trompés. C'est, pour ne rien dire de plus amer, le côté faible de sa vie politique; et ceux qui tiennent plus à la grandeur du but qu'à la franchise des moyens pourroient seuls l'absoudre à cet égard.

Le discours qu'il a prononcé dans cette circonstance solennelle a été écouté avec une égale attention par les nombreux pairs qui existent déjà au sein des Communes. Appelés à recueillir son héritage ministériel, les whigs se disaient sans doute que sir Robert Peel n'avait fait qu'exécuter, en les développant, les projets qu'ils avaient conçus: il jouissait cependant de toute la popularité qu'ils s'étaient promise, et pourait, le jour où il le voudrait, se mettre à la tête d'une opposition que sa présence rendrait irrésistible. Comment, sans son concours, disposer de la majorité, et quelle situation que la leur, puisqu'ils allaient vivre sous la dépendance d'un homme qui renonçait au ministère plutôt que de rester dans la leur? En outre, les difficultés créées par l'Irlande, ces difficultés qu'il avait tant de fois proclamées insurmontables, et qui étaient ou le motif ou le prétexte de sa démission, restaient entières, et ils allaient avoir à les affronter avec le secours douteux qu'ils obtiendraient de lui, et celui plus douteux encore qu'ils demanderaient à la ligue. Quant à celle-ci, elle sentait la grandeur de la crise qui allait commencer pour elle. Son principe avait vaincu, et, par cela même, il avait cessé d'exister comme cri de guerre, comme point de ralliement pour les classes moyennes. Il lui en fallait un autre, sous peine d'être frappée d'une dissolution immédiate, de mourir étouffée sous ses lauriers; et ses chefs, qui avaient voté contre le bill de coercition, tout en protestant d'une confiance sans bornes dans son auteur, se réjouissaient peut-être de ce que la direction des affaires allait être confiée à des pilotes moins habiles et surtout moins expérimentés. Après avoir annoncé que la Reine avait accepté la démission offerte par tous les ministres actuels, sir Robert Peel expliqua en ces termes les motifs de leur détermination et les raisons qui l'ont empêché d'en appeler au pays en recourant à de nouvelles élections.

« La Reine a daigné accepter l'offre de notre démission, et ses serviteurs ne restent maintenant en place que jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la nomination de leurs successeurs. J'ajouterai que lorsqu'au début de la session je proposai les mesures qui se rattachent à notre politique commerciale, je ne le fis pas sans la prévision de la grande probabilité de la dissolution du Ministère, que les mesures fussent ou non couronnées de succès. Je me réjouis de ce que le gouvernement de la Reine s'est vu, par le vote de la Chambre, affranchi de tout doute sur la marche qu'il lui appartenait de suivre; car je n'hésite pas à déclarer que, dans le cas même où le dernier vote

nous eût été favorable, je n'aurais pas, même dans ce cas, consenti à garder le pouvoir par la tolérance ou l'agrément d'un parti quelconque (applaudissements), parce que je crois qu'il est de l'intérêt public, qu'un gouvernement restant au pouvoir puisse donner une efficacité pratique aux mesures qu'il croit nécessaires de présenter pour le bien public. Je pense que dans la position où se trouve placé le Ministère par le retrait (peut être naturel) de la confiance de la plupart de ses anciens amis, je pense, dis-je, que, même soutenu par un vote favorable, le gouvernement de la Reine ne pouvait pas, avec honneur pour lui, ni avantage pour les intérêts du pays, continuer d'administrer les affaires publiques. (Applaudissements.)

« En conséquence, nous avons cru devoir conseiller à la Reine d'accepter notre démission sans recourir à cette alternative qui aurait pu être adoptée, savoir: de recommander à la Couronne d'exercer sa prérogative et de dissoudre le Parlement.

« Plutôt que de prendre ce parti, nous avons préféré offrir immédiatement notre démission. Parant avec cette franchise qui, j'en suis convaincu, ne blessera personne, je n'hésite pas à dire que si le gouvernement de la Reine n'avait pas pu faire passer au Parlement, dans toute leur intégrité, les mesures de politique commerciale qu'il était de mon devoir de recommander, je n'hésite pas à dire alors qu'il n'est pas d'efforts que je n'eusse tenté dans le but, sinon d'assurer leur succès, du moins de donner au pays l'occasion de se prononcer à leur sujet. Dans ce cas je me serais cru fondé à conseiller à la Reine de dissoudre le Parlement; mais ce parti n'a pas été nécessaire. Les dissidens ont retiré leur opposition à ces mesures; ils ont éventuellement donné leur agrément, et elles sont devenues lois. Dans ces circonstances, je l'avoue, je ne me serais pas cru fondé, pour faire passer une mesure moins importante, à conseiller à Sa Majesté d'user de sa prérogative. Pourquoi? parce que son opinion bien arrêtée est qu'un ministère ne doit jamais conseiller à la Couronne d'user de cette prérogative sans de bonnes raisons, c'est à dire une forte conviction morale que dans le Parlement qui suivra cette dissolution le Gouvernement pourra diriger les affaires publiques avec l'appui d'un parti assez fort pour lui permettre d'agir avec avantage pour le public. (Écoutez!)

« La faculté de dissoudre la Chambre est un instrument puissant entre les mains d'un gouvernement. On ne doit s'en servir que dans des circonstances comme celles que je viens d'énoncer. Je pense qu'une dissolution ne devait pas avoir lieu pour décider si nous avions bien fait de proposer nos mesures de politique commerciale; une dissolution même à ce moment n'aurait pas pu se justifier. Nous n'aurions été vraiment fondés à conseiller la dissolution que dans le but de donner de l'efficacité aux mesures que nous avons présentées. Pour dissoudre, il ne fallait pas pouvoir compter seulement sur un appui né d'une sympathie temporaire par notre position, ni sur un concours se bornant aux grandes questions de politique intérieure, quelle que fût leur importance. Pour dissoudre, il eût fallu avoir la conviction intime et profonde que nous aurions l'appui de nos adversaires sur presque toutes les questions de politique générale, et non sur une seule question; que nous pouvions compter sur l'adhésion d'un parti puissant, attaché à nous par des liens généraux. Je le dis franchement: dans l'état général de divisions des partis parlementaires, je n'avais pas l'espoir certain que la dissolution du Parlement dût nous donner la majorité.

« Je pensai aussi avec tous mes honorables collègues qu'après l'agitation qui avait régné, et considérant la stagnation qui résulterait nécessairement d'une nouvelle suspension des affaires du pays, qu'une dissolution du Parlement était un mal que nous devions empêcher. (Applaudissements.) Nous avons été battus sur une question irlandaise. Je regrette d'avoir été battu sur cette question, mais je le regretterais bien plus si l'on pouvait croire que la mesure proposée pour la répression des violences en Irlande indiquait de ma part des opinions sur la politique de l'Irlande différentes de celles que j'ai exprimées à la fin de la dernière session du Parlement. Mes honorables collègues et moi, nous sommes fidèles à ces opinions, mises en pratique par l'acte relatif aux legs de charité et à la dotation du collège de Maynooth.

Sir Robert Peel avait à se justifier auprès des Irlandais, que la présentation du bill de coercition avait tant alarmés et tant irrités. Il Pa fait au degré où cela était possible, en présentant cette mesure comme la condition de toutes les améliorations qu'il avait projetées. Il n'aspirait, dit-il, à rien moins, d'une part, qu'à faire disparaître, sans attenter aux droits des propriétaires, l'oppression des tenanciers ou petits fermiers; de l'autre, qu'à établir une parfaite égalité politique entre les municipalités irlandaises et les municipalités anglaises, entre les catholiques et les protestans. Sous ce dernier rapport, il explique sa pensée de manière à montrer que l'esprit de secte a jusqu'à ce jour neutralisé les conséquences pratiques du bill d'émancipation.

« Peut-être, a-t-il dit, nous reprochera-t-on d'avoir quelquefois appelé au pouvoir des catholiques; on dira que nous aurions pu agir autrement; mais je réponds que la politique la plus sage est de faire les affaires du Gouvernement sans acception de croyance religieuse et de faire ces nominations en conséquence.

Ces mots montrent à quel point la Nation officielle de l'Angleterre est encore intolérante, et ils constatent l'existence d'un des griefs qui contribuent le plus à maintenir dans toute sa puissance l'association pour le rappel de l'Union.

Après avoir informé la Chambre que lord John Russell avait été chargé par la Reine de former un nouveau ministère, et promis de le soutenir dans tout ce qu'il tenterait, soit afin d'améliorer le sort de l'Irlande, soit pour dé-